

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215), **le comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 19 juin 2024, à 17 h 30, à la salle située au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**, afin de statuer sur la demande de certificat d'autorisation de démolition relatives au bâtiment portant le numéro :

- 250, rue Sainte-Catherine Est, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la conservation et l'intégration de la partie avant du bâtiment existant et la construction d'un immeuble commercial de 7 étages avec construction hors-toit abritant un hôtel de 82 chambres.

Toute personne souhaitant s'opposer à la demande ci-haut mentionnée doit, au plus tard le 10 juin 2024, faire parvenir une opposition motivée par courriel à l'adresse suivante :

katerine.rowan@montreal.ca
ou par courrier à l'adresse suivante :
« Demande de démolition »
a/s de Katerine Rowan
Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal
Arrondissement de Ville-Marie
800, boul. De Maisonneuve Est, 19^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8.

Toute opposition ou commentaire sera soumis au comité d'étude des demandes de démolition avant de rendre une décision.

Fait à Montréal, le 1^{er} juin 2024

La secrétaire d'arrondissement,
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie